



www.vert-saint-denis.fr

LE MAGAZINE MUNICIPAL // ÉTÉ 2019 // N° 101 //

REFLETS DE VERT

EN IMAGES PP. 2 - 9



DOSSIER PP. 11 - 14



PROJET DE VILLE P. 15





FÊTE DE L'ENFANCE

Vendredi 21 juin, les enfants et les équipes d'animation des accueils de loisirs avaient donné rendez-vous aux parents dans le gymnase Alain-Bombard pour un spectacle de fin d'année. Après un accueil autour d'un petit buffet concocté par le personnel de la restauration scolaire, c'est sur le thème, des voyages autour du Monde que les enfants ont joué quelques scènes, face à un public très nombreux.



LES DEMOISELLES DE VERT-SAINT-DENIS

De septembre à juin, les quatre accueils périscolaires Louise-Michel, Louis-Pasteur, E.-et-C. Freinet et Jean-Rostand ont réalisé, avec du matériel de récupération, quatre sculptures baptisées « les Demoiselles ». Ces structures sont installées place des Aulnes et servent à embellir notre ville. Chaque enfant a participé à cette œuvre en disposant des bouteilles, des rondelles de bois, des CD, du raphia minutieusement attaché et en rajoutant leur touche personnelle avec de la peinture acrylique. Un projet piloté par Agnès Sorbjan, responsable de l'accueil de loisirs Louise-Michel, en collaboration avec le responsable du service des espaces verts, Fredy Carbonneaux, assisté d'Éric Gosnet.



Éric BAREILLE
Maire de Vert-Saint-Denis

LA MAIRIE

2, rue Pasteur
77240 Vert-Saint-Denis
Tél. : 01 64 10 59 00
Fax : 01 64 10 59 10
www.vert-saint-denis.fr
mairie@vert-saint-denis.fr

HORAIRES

lundi : 14 h - 18 h
mardi : 9 h - 12 h // 14 h - 18 h
mercredi : 9 h - 12 h // 14 h - 18 h
jeudi : 9 h - 12 h // 14 h - 18 h
vendredi : 9 h - 12 h // 14 h - 18 h
samedi : 9 h - 12 h

Suivez l'actualité de votre ville

 www.vert-saint-denis.fr

 [vertsaintdenis](https://www.vertsaintdenis.fr)

 [mairievertsaintdenis](https://www.facebook.com/mairievertsaintdenis)

MAGAZINE D'INFORMATIONS LOCALES

TIRAGE : 3 500 exemplaires

Numéro 101 - ÉTÉ 2019 - Trimestriel

Site Internet : www.vert-saint-denis.fr

Courriel : mairie@vert-saint-denis.fr

- DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Éric Bareille
- RÉDACTEUR EN CHEF : Laurent Tangre
- RÉDACTION : Laurent Tangre avec le concours des services municipaux
- PHOTOGRAPHIES : Laurent Tangre
- Création graphique : Emendo
- Maquette : Caroline Masson-Deblaize
- Impression : Imprimerie RAS, Villiers-le-Bel
- Photo de couverture : Service Communication



Certifié PEFC
Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées.
pefc-france.org

Vert-Saint-Denis montre son dynamisme permanent à travers les multiples manifestations qui jalonnent l'arrivée des beaux jours et notamment au mois de juin. Vous le verrez dans ce numéro nombre d'animations se sont enchaînées. Le succès de ces manifestations n'est plus à faire. Le Rendez-vous Urbain, plébiscité par nos jeunes a rassemblé plus de 1 600 personnes. Une première cette année, la Fête de l'enfance, ce sont près de 700 parents qui se sont rassemblés dans le gymnase Alain-Bombard pour regarder le spectacle proposé par les enfants des centres de loisirs. Concernant la traditionnelle Fête de la ville dont le thème portait cette année sur la magie et les sorciers, ce sont plus de 2 000 entrées qui ont égrené la journée pour se terminer par le feu d'artifice très attendu. Concernant la problématique de désertification médicale, c'est un sujet majeur, il est pris à bras le corps par la municipalité depuis de nombreux mois. Lors du conseil municipal du 24 juin nous avons pris la décision d'acheter le centre médical du Bois-Vert. Nous devrions voir avant la fin de l'année l'ouverture d'une nouvelle pharmacie. Le centre médical quant à lui a besoin d'un rafraîchissement qui implique des travaux. Nous nous sommes fixés l'objectif d'une ouverture tout début 2020. Il accueillera plusieurs professionnels de santé dont un pédiatre et des médecins de la PMI. Le centre médical de la rue Pasteur est lui aussi un sujet sur lequel nous avançons véritablement. À la rentrée de septembre des avancées positives pourront être annoncées. Je souhaite à toutes et à tous un bel été.

Sommaire

EN IMAGES	pp. 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9
ÉDITO	p. 3
VIE CITOYENNE	p. 10
DOSSIER	pp. 11, 12, 13 et 14
PROJET DE VILLE	p. 15
LIRE et JOUER	p. 16
BRÈVES	pp. 17 et 22
FEUILLE VERTE	pp. 18 et 19
VIE SPORTIVE	pp. 20 et 21
TRIBUNES LIBRES	pp. 22 et 23



ASSOCIATIONS

Brocante de Pouilly-le-Fort

L'association Pouilly en fête organisait le dimanche 2 juin dans le hameau, son traditionnel vide-greniers agrémenté d'une fête foraine. Une animation toujours fort appréciée de tous.

Comité jumelage Espagne

Une délégation de La Puebla de Montalban représentant 27 ans de jumelage est venue nous rendre visite du 15 au 19 avril. Cette rencontre a été aussi chaleureuse que les précédentes. Le comité de jumelage avait organisé un repas en leur honneur, dans la salle des Solidarités avec la présence de tous les membres de l'association, et quelques adhérents. M. le Maire, Éric Bareille, après avoir souhaité la bienvenue à nos amis espagnols, n'a pas manqué de souligner son intérêt et son soutien à ce jumelage, et a félicité le dynamisme des membres de cette association tant côté français qu'espagnol. Un échange de marque-pages de chaque ville jumelle a eu lieu entre les élèves des écoles primaires de l'école Pasteur et l'école Fernando de Rojas de La Puebla, le but étant de faire connaître sa ville.



Le chœur de femmes Chantevert

Le chœur de femmes Chantevert a confirmé sa réputation de grande qualité dimanche 19 mai à l'église Saint Sulpice de Seine-Port. Avec Lionel Stefan, le pianiste accompagnateur et sous la direction de leur cheffe de chœur Marjolaine Reymond, chanteuse et compositrice, les choristes ont trouvé un bel équilibre dans la sonorité pour interpréter les différents chants. Accompagnée au piano, Isabelle Sportiello, a fait voyager le public sur une très belle œuvre de Debussy : Au clair de lune. L'église bien remplie a acclamé les artistes. Le chœur de femmes recrute pour la prochaine saison. Sous la direction de Marjolaine Reymond, les choristes répètent tous les mardis soir de 20 h 30 à 22 h 30, au pôle culturel école Jacques Prévert à Cesson-la-Forêt .



Commémoration du 28 avril

COMMÉMORATION

Les trois dernières commémorations (28 avril, 8 mai et 18 juin) ont rendu hommage à toutes les générations de la Seconde Guerre mondiale. Le Maire, Éric Bareille et les élus du conseil municipal, étaient accompagnés des représentants de la FNACA (Fédération nationale des anciens combattant en Algérie) et de leur président, Claude Génart, ainsi que des anciens combattants, des membres de l'Association nationale des pupilles de la nation, orphelins de guerre ou du devoir (ANPNOGD).

■ **La Journée du souvenir des victimes de la Déportation**, qui a lieu le dernier dimanche d'avril, soit le 28 avril cette année. Robert Lebrun, adjoint au Maire a lu la déclaration de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre).

■ **Le 8 mai 1945**, la victoire des nations alliées consacrait la victoire de la démocratie, des valeurs universelles de la liberté et de la dignité humaine. Les jeunes élus du CME (Conseil municipal des enfants) ont pris part à cette cérémonie du souvenir en lisant des poèmes. La batterie Fanfare de Sénart était également présente et a joué avec beaucoup d'émotions. Un jeune porte-drapeau de l'Association nationale des pupilles de la nation, orphelins de guerre ou du devoir (ANPNOGD) était présent aux côtés des anciens. Olivier Faure, le député de la circonscription a aussi pris part à la commémoration.



Commémoration du 8 mai 1945



Commémoration du 8 mai 1945



Commémoration du 18 juin 1940

■ **Le 18 juin 1940**, la date du discours du général de Gaulle sur les ondes de la BBC, qui fut l'acte fondateur de la France libre, a été célébrée comme il se doit. Tour à tour, Maria Boisanté et Robert Lebrun, adjoints au Maire, ont pris la parole pour honorer ce devoir de mémoire.



SCOLAIRE

École E. et C. Freinet

Prévention routière

La police municipale est intervenue dans toutes les écoles de la commune, de mars à avril, pour des actions de prévention auprès des élèves de CM2 sur les règles de sécurité routière. Les cours théoriques ont été dispensés à l'aide d'un programme pédagogique, agrémenté de plusieurs objets en guise d'exemple. 178 élèves ont réussi leur évaluation, sans difficulté. La municipalité avec l'aide des enseignants avait organisé, le jeudi 9 mai, une petite cérémonie de remise des brevets et des permis cycliste aux élèves, en présence des différents acteurs de cette action : Jean-Marc Mellière, maire-adjoint aux Travaux, Cadre de vie et Sécurité routière, la police municipale et les professeurs des écoles. Une belle action de prévention avant l'entrée au collège pour sensibiliser les enfants aux dangers de la route.



École Louise-Michel



École Jean-Rostand



École Louis-Pasteur



École Jean-Rostand

Des calculatrices pour les CM2

Le mardi 25 juin, le Maire, Éric Bareille, accompagné de Maria Boisanté, la première adjointe, sont allés rendre visite aux 148 élèves de CM2 de la commune et futurs collégiens, pour leur remettre la traditionnelle récompense de la municipalité, symbolisant la fin du cycle primaire et leur départ dans une nouvelle étape scolaire. Depuis l'an passé, c'est une calculatrice scientifique, en accord avec les professeurs du collège Jean-Vilar pour le modèle, qui a été offerte aux enfants.



RDV URBAIN 2019

Beau succès pour cette 13^e édition de ce rendez-vous annuel organisé par l'équipe du service jeunesse qui a rassemblé plus de 1 600 personnes. Vendredi 14 juin, l'ambiance était festive, avec une restauration proposée grâce à la présence de Food Trucks et un programme musical fait de prestations des jeunes talents locaux, notamment les chanteuses, Lola, Valérie et Léa et le groupe de danse la Team Afro (avec Andréa, Prèscillia et Allia), avant de céder la place au show final de X-Man. Plus de photos de l'évènement sur le Facebook « Salamandre VSD » et le Snapchat « jeunessesvd ». Si vous souhaitez participer à la prochaine édition en juin 2020, contactez le service jeunesse par mail : jeunesse@vert-saint-denis.fr



Les chanteuses, Lola, Valérie et Léa



Le groupe de danse Team Afro, avec Andréa, Prèscillia et Allia





FÊTE DE LA VILLE

Le rendez-vous festif de l'année

Samedi 15 juin, dès 16 heures, l'espace vert de la Ferme des arts baignait dans l'univers d'« Harry Potter », de la magie, des sorciers et autres créatures fantastiques. Le service de la Vie locale et les animateurs des centres de loisirs, costumés pour l'occasion, avaient aussi réalisé de magnifiques décors et proposaient tout l'après-midi des animations pour les enfants autour du thème. En soirée, le groupe In Live avec deux heures de show dansant, a su créer une ambiance digne de la Fête de la musique. Et pour finir en beauté, l'association Lueurs et Couleurs a, comme de coutume, enchanté le public, toujours plus nombreux (2 000 entrées comptabilisées) avec un magnifique feu d'artifice. **Merci à tous ; animateurs, personnels des services techniques et de la vie locale, aux associations et partenaires.**



EN IMAGES



Les décisions du Conseil municipal

Un point sur les principales délibérations prises par la Ville lors du dernier conseil municipal du 24 juin

Fusion du SIS et du SIC

La fusion du syndicat intercommunal des Sports (sis) et du syndicat intercommunal de la Culture (SIC) en un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) interviendra au 1^{er} janvier 2020.

Mobilisation du fonds de concours en investissement de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud

Reconduction du dispositif de soutien à l'investissement de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud à la ville, pour les travaux ou réalisations pour : au pôle associatif, aux modulaires du groupe scolaire Pasteur, au centre médical du Bois-Vert, à la Maison d'école, et à la réhabilitation des locaux du centre de loisirs Freinet.

Convention de participation de la ville au fond de solidarité logement (FSL) année 2019

Le montant de la participation financière de la ville au fond de solidarité logement départemental pour 2019, s'élève à hauteur de 2 273 € au titre de l'année 2019.

Instauration du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux

Afin de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.

Acquisition de l'ancien cabinet médical, avenue du Bois-Vert

Suite aux différents échanges entre la commune et les propriétaires, il a été décidé d'acquérir le lot n°3 du bâtiment, correspondant à l'ancien cabinet médical, ainsi que les lots 20 à 24 correspondants à des parkings, l'autre partie du bâtiment (notamment les lots 2, 4, 28 et 29) étant acquise par une autre personne, pharmacienne de profession. Il a ainsi été prévu d'acquérir au prix de quatre cent cinquante-six mille cinq cents euros (456 500 €).

Attribution d'une subvention aux coopératives scolaires

Le conseil municipal attribue les subventions aux coopératives scolaires comme suit :

GS L.Pasteur 438 € pour un projet de jardinage (219 élèves). GS J.Rostand 1 798 € pour des projets artistiques et une classe verte (260 élèves). GS L.Michel 1 160 € pour des classes vertes (116 élèves). GS E&C.Freinet 364 € pour un projet de jardinage (182 élèves).

Convention pour la mise en place d'un projet éducatif de territoire (PEDT)

Les actions éducatives menées par la commune au travers du Projet éducatif de territoire sont en convergences avec les partenaires signataires (la Caisse d'allocations familiales, la Préfecture de Seine-et-Marne et l'Éducation nationale). Le conseil municipal décide d'approuver la convention de mise en place d'un PEDT.

Attribution de subventions à deux associations

Le four à pain 800 € / l'amicale Jean-Rostand 140 €.

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est disponible sur le site Internet de la Ville : www.vert-saint-denis.fr - rubrique Le conseil municipal et rubrique Publications.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 23 septembre 2019

à 20 h 30,

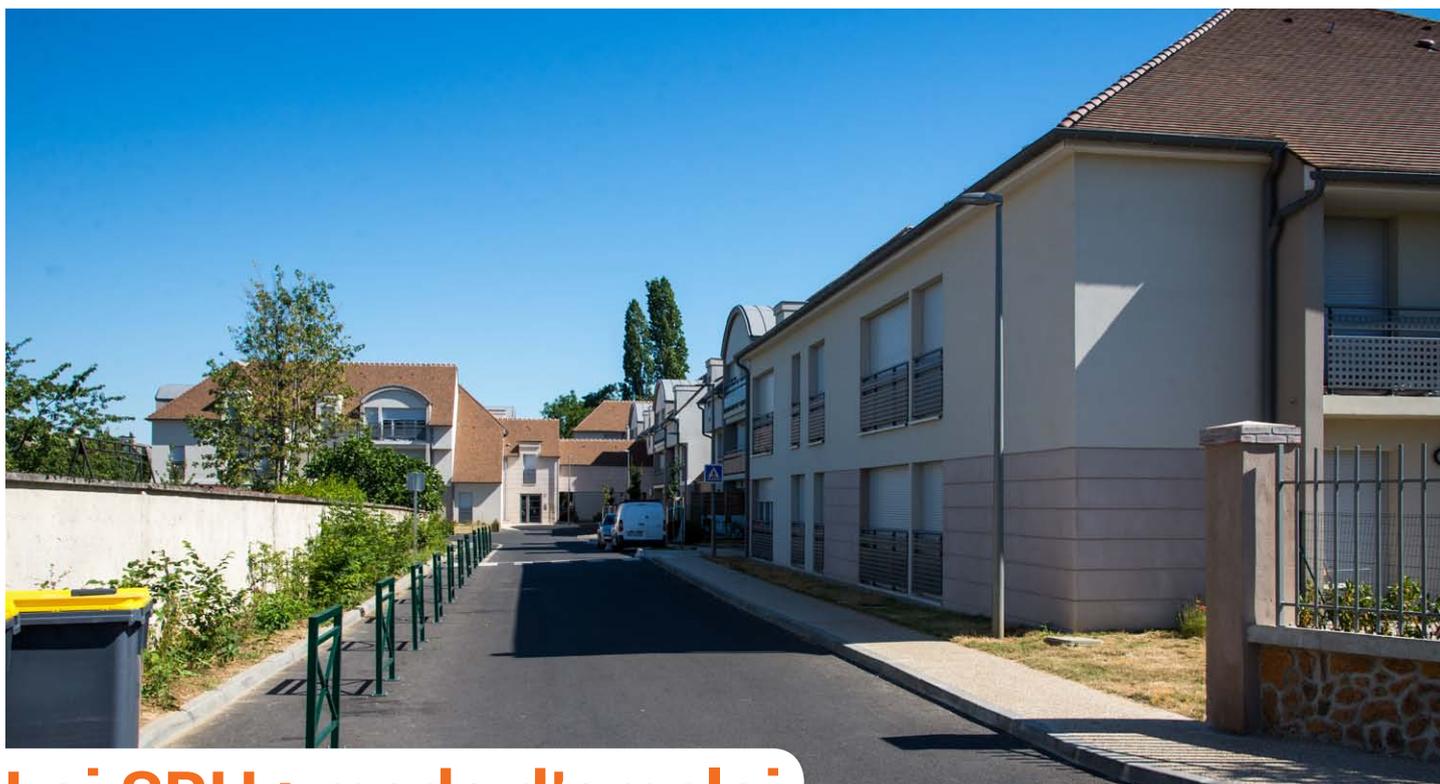
en mairie, salle du Conseil

Spécial Urbanisme



L'urbanisme à Vert-Saint-Denis

La ville s'étoffe, dans les limites de ses possibilités et des contraintes liées à notre situation en ville nouvelle de Sénart et à la loi SRU. De nouvelles habitations se construisent, parfois sur des terrains privés ou sur des terrains appartenant à l'État gérés par l'EPA, l'établissement public d'aménagement, propriétaire du foncier de la ZAC du Balory. Pour rappel, Sénart, réserve foncière de l'Île-de-France, constitue un territoire attractif aux yeux des Franciliens qui souhaitent se loger, acheter ou construire mais aussi des promoteurs qui cherchent des terrains. Il y a 15 ans nous étions 7 500, puis nous avons subi une baisse très significative du nombre d'habitants pour passer sous la barre des 7 000. Aujourd'hui avec les nouvelles habitations notre population se monte à 7 700 habitants. Nous poursuivons deux objectifs, avoir des offres de logements pour permettre aux jeunes et aux jeunes couples de se loger et rester dans leur ville et respecter la loi SRU. À Vert-Saint-Denis, tout en respectant les lois, le PLU encadre et régleme les réalisations de construction de manière raisonnable et raisonnée.



Loi SRU : mode d'emploi

Au 113 rue Pasteur, 69 logements locatifs sociaux ont vu le jour en 2015

Adoptée le 13 décembre 2000, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) vise à recréer un équilibre social dans chaque territoire et à répondre à la pénurie de logements sociaux. Son article 55 oblige certaines communes à disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel à leur parc résidentiel.

Les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU sont celles dont la population est supérieure à 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) et déficitaires en logement social. Ces communes sont soumises à un objectif de rattrapage quantitatif afin d'atteindre le taux légal de 25 % d'ici à 2025. Elles doivent également respecter un objectif qualitatif (maximum 30 % de PLAI* et minimum 30 % de PLS**).

Des sanctions pour la commune déficitaire

Les communes qui ne disposent pas d'assez de logements sociaux doivent rattraper leur retard. Elles sont dites « déficitaires » et « soumises SRU ». Chaque commune déficitaire est alors redevable d'un prélèvement annuel opéré sur ses ressources, proportionnel à son potentiel fiscal et au déficit en logement social par rapport à l'objectif légal.



En cas de non respect, la commune est carencée !

La commune est soumise à un rythme de rattrapage défini pour trois ans qui doit lui permettre d'atteindre le taux légal en 2025. À l'issue de chaque période triennale, un bilan des réalisations soumises à la loi SRU est réalisé pour vérifier si la commune satisfait à ses obligations ; celui-ci peut conduire à la « carence » des communes s'opposant au développement du logement social sur son territoire. Ainsi en cas d'efforts insuffisants avérés, les communes déficitaires, qui ne remplissent pas leur objectif triennal de rattrapage, peuvent faire l'objet d'un arrêté de carence pris par le préfet de département. Elle font alors l'objet de sanctions : majoration des pénalités financières, possibilité de reprise des permis de construire, etc.

* Le logement PLAI, financé par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) permet aux personnes aux revenus modestes de se loger.

** Le logement PLS est financé par un prêt locatif social (PLS) permet aux personnes qui ont des revenus limités de se loger.

Dans ces deux cas les loyers sont plafonnés et dépendent des ressources du foyer.



Les chiffres du logement social

En 2018, 164 logements ont été attribués sur la commune. Cette même année, le service logement a enregistré 105 nouvelles demandes. Et à ce jour 235 dossiers, sont en attente en file active, en sachant que les demandes sont à renouveler chaque année.

17,6%

C'est le taux actuel de logements sociaux sur la ville

509

C'est le nombre de logements sociaux, au 1^{er} janvier 2018

L'attribution d'un logement dans le parc social

Tous les logements sont contingentés. Ces contingents correspondent à un nombre prédéfini de logements pour lesquels la commune, la préfecture, le département, la Région, le 1% patronal et le bailleur possèdent un droit de proposition. Ce sont des réservataires dont chacun peut prétendre à une part, plus ou moins importante. Mais ce sont les gestionnaires des logements sociaux, c'est à dire les bailleurs qui attribuent les logements et non la commune. Lorsqu'un logement se libère sur la commune, le bailleur avertit le réservataire qui doit présenter à la commission d'attribution plusieurs candidats (minimum 3) entrant dans les critères d'attribution. Chaque bailleur organise sa commission d'attribution où siègent les représentants du Préfet, de la CAF, de la ville et des associations de locataires. C'est seulement lors de ces commissions que la ville peut proposer des candidats.

PLU : où et comment construire

Le Plan Local d'Urbanisme est le document qui fixe les règles d'urbanisme d'une commune, en tenant compte des nouvelles exigences environnementales. Il a été institué le 13 décembre 2000 dans le cadre de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, aussi appelée loi SRU. Les PLU ont dès lors remplacé les Plans d'Occupation des Sols (POS).

Il définit les règles applicables en matière d'usage des sols, de volumétrie et d'implantation des constructions, de stationnement ou encore de transports. Il intervient dans un esprit d'équilibre entre la préservation des espaces naturels et le nécessaire développement des espaces urbains.

Le PLU est un document important dans le domaine de l'urbanisme, car il détermine toutes les règles permettant de délivrer un permis d'aménager, un permis de construire, un permis de lotir, etc. Si un projet de construction ne suit pas les règles du PLU, le permis sera systématiquement refusé.

Au contraire, si un projet immobilier respecte le PLU et d'autres règles d'urbanisme, le Maire de la commune ne refusera pas le droit de construction. Effectivement, le Maire ne dispose pas du pouvoir discrétionnaire pour refuser ou délivrer un permis d'aménager ou un permis de construire.

Le PLU et ses plans de zonage (cartographie) sont consultables sur le site de la ville, rubrique : « Démarches et services », puis Urbanisme.



ZAC du Balory, rue du Millet, les dernières constructions se finalisent



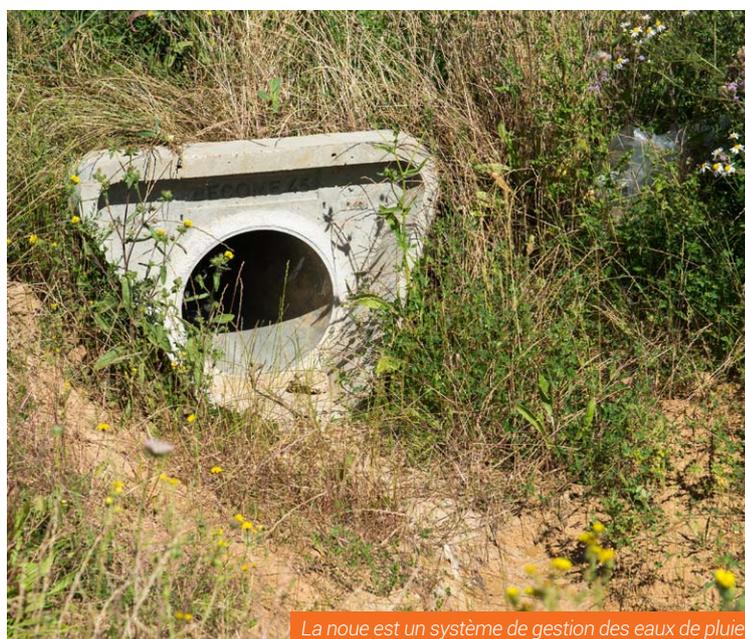
Avant leur rétrocession à la ville, l'entretien des noues sur l'espace public, est à la charge de l'aménageur, l'EPA. Une intervention a eu lieu début juillet.

Les noues de l'écoquartier du Balory

L'écoquartier du Balory, aménagé à proximité du ru du même nom, nécessitait la mise en place d'un système d'évacuation et de filtration des eaux de pluie. Comme dans d'autres écoquartiers et les démarches de types haute qualité environnementale (HQE), des noues (sorte de fossé peu profond, large, et végétalisé) sont utilisées pour évacuer les eaux de pluie et reconstituer les nappes phréatiques. Samedi 29 juin, dans l'école Pasteur, les habitants étaient invités à rencontrer Éric Bareille, le Maire, Rachid Benyachou, l'adjoint à l'urbanisme, habitat et développement économique, en présence d'un technicien de l'EPA et des services urbanisme et techniques de la ville pour évoquer les problèmes rencontrés. Avant la rétrocession à la ville des parties publiques, c'est l'aménageur EPA qui est en charge de l'entretien et de la sécurisation de ces espaces. Pour ce qui est des espaces privés, il s'avère que des promoteurs n'ont pas suffisamment informé les acheteurs ou réalisé des travaux en contradiction avec les plans proposés aux acheteurs. À l'issue de plusieurs heures d'échanges, il a été proposé de rencontrer à nouveau les habitants concernés en mairie pour annoter précisément les soucis de chacun, avant de rencontrer ensemble les promoteurs. Lors de cette rencontre publique, un volet sécurité a aussi été abordé en présence du commandant du commissariat de subdivision de Savigny-le-Temple et de la responsable de la police municipale. Concernant les excès de vitesse, des contrôles radar ont lieu mais les agents sont vite repérés et il est difficile d'être là en permanence. La police nationale va accentuer sa présence et deux caméras de vidéo-surveillance vont être installées prochainement sur le quartier, une côté école et une rue Aimé Césaire, vers la Maison des sports. Une installation financée par la commune avec une gestion centralisée par l'agglomération de Grand Paris Sud.



Réunion publique, le 29 juin, entre habitants, élus et techniciens



La noue est un système de gestion des eaux de pluie



Le centre médical du Bois-Vert va renaître

Depuis sa fermeture, il y a près de deux ans suite à la vente des locaux et au départ des médecins généralistes, la ville n'a pas ménagé ses efforts pour tenter de sauver cette structure médicale et d'y accueillir de nouveaux professionnels de santé. Vendredi 28 juin, en mairie, une réunion publique présentait le projet municipal destiné à réanimer cette activité et la pharmacie. Le Maire, Éric Bareille, accompagné de Rachid Benyachou, adjoint à l'urbanisme, habitat et développement économique et de Maria Boisanté, première adjointe, ont annoncé le rachat des locaux par la municipalité pour la partie cabinet médical et l'arrivée d'un pharmacien qui rachète les locaux de l'ancienne pharmacie. Ainsi la structure aura deux copropriétaires. Si la partie « pharmacie » ouvrira avant la fin de l'année,



Le maire a présenté le projet aux côtés de Rachid Benyachou et Maria Boisanté



Des travaux de remise en état sont nécessaires avant d'accueillir les professionnels de santé

le cabinet médical nécessite lui quelques travaux pour un montant de 300 000 € environ et ne sera opérationnel que début 2020. Les élus ont précisé que cet investissement d'un montant de 500 000 € a été possible car les finances communales sont saines et cela permettra d'avoir la maîtrise des loyers afin d'attirer les médecins. Des travaux de reconfiguration des abords et du parking sont aussi à l'ordre du jour, afin de sécuriser le lieu et le rendre plus attractif. Le centre accueillera, en plus de l'ostéopathe qui est restée, des infirmiers, un pédiatre, des médecins de PMI, un audioprothésiste et sans doute un psychologue. Une synergie va ainsi s'opérer pour attirer de futurs médecins généralistes, dans un département classé bon dernier en nombre de médecins, où les collectivités comme Vert-Saint-Denis cherchent des solutions à cette désertification médicale.

Lire

The promised Neverland, Tome 1. Grace Field House

Shirai Kaiu et Demizu Posuka (manga)

Emma, Norman et Ray coulent des jours heureux à l'orphelinat Grace Field House. Entourés de leurs petits frères et sœurs, ils s'épanouissent sous l'attention pleine de tendresse de « Maman », qu'ils considèrent comme leur véritable mère. Mais tout bascule le soir où ils découvrent l'abominable réalité qui se cache derrière la façade de leur vie paisible ! Ils doivent s'échapper, c'est une question de vie ou de mort !



Il est grand temps de rallumer les étoiles

Grimaldi Virginie (roman adulte, idéal pour cet été)

Anna, 37 ans, croule sous le travail et les relances des huissiers. Ses filles, elle ne fait que les croiser au petit déjeuner. Sa vie défile, et elle l'observe depuis la bulle dans laquelle elle s'est enfermée. À 17 ans, Chloé a des rêves plein la tête mais a choisi d'y renoncer pour aider sa mère. Elle cherche de l'affection auprès des garçons, mais cela ne dure jamais. Comme le carrosse de Cendrillon, ils se transforment après l'amour. Lily, du haut de ses 12 ans, n'aime pas trop les gens. Elle préfère son rat, à qui elle a donné le nom de son père, parce qu'il a quitté le navire. Le jour où elle apprend que ses filles vont mal, Anna prend une décision folle : elle les embarque pour un périple en camping-car, direction la Scandinavie. Si on ne peut revenir en arrière, on peut choisir un autre chemin. Anna, Chloé, Lily. Trois femmes, trois générations, trois voix qui se répondent. Une merveille d'humour, d'amour et d'humanité.

Jouer

Livres, DVD et jeux proposés à la Médialudo (11, place Condorcet). Inscription et prêt gratuits. Renseignements au 01 64 10 29 33 ou medialudo.vertsaintdenis@grandparissud.fr
Catalogue en ligne : medialudo.vert-saint-denis.fr



ORODELORO

Auteur : Christophe Boelinger - Édition : Ankama

Jeu pour 2 à 4 joueurs - À partir de 8 ans

La petite Baston dans la prairie ! Deux frères se disputent une prairie dans laquelle ils doivent faire paître leurs troupeaux. Incarne l'un d'entre eux, soyez malin et placez plus d'enclos que votre adversaire.



MEEPLE CIRCUS

Auteur : Cédric Millet - Éditions : Matagot

Jeu pour 2 à 4 joueurs - À partir de 8 ans

La soirée s'annonce grandiose sous le chapiteau du célèbre Meeple Circus. Créez les figures les plus spectaculaires, relevez les défis les plus fous pour remporter un maximum d'applaudissements et gagner la partie !

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- Eliott PIERRE, le 23 avril 2019.
- Arsène FARGEAS, le 3 mai 2019.
- Mathys NAPOLEON, le 11 mai 2019.
- Aïnoa VOISSON, le 14 mai 2019.
- Armence et Céleste JULITA, le 1^{er} juin 2019.
- Arya PFIRMANN, le 9 juin 2019.
- Rayan VIEIRA, le 11 juin 2019.
- Louis MALGUY, le 11 juin 2019.
- Amira JEYASRI, le 17 juin 2019.

MARIAGES

- Benjamin DUPLESSY et Aurélie LANDRU, le 27 avril 2019.
- Cédric DEPAIX et Audrey BROT, le 11 mai 2019.
- Rodrigue BOUTILLIER et Ana MACEDO, le 25 mai 2019.
- Samy DAGUINOT et Sibel HAN, le 21 juin 2019.
- Vijay POIRIER et Laura MISIRI, le 22 juin 2019.

DÉCÈS

- Alain LEBRUN, le 12 avril 2019.
- Marie N BUTA, le 15 avril 2019.
- Mauricette SAUTREAU, veuve COUSIN, le 20 avril 2019.
- Richard KLASINSKI, le 25 avril 2019.
- Marthe RAYMOND, veuve FAUDIER, le 10 mai 2019.
- Emilia ALMEIDA BERNARDO, veuve SARAIVA, le 13 mai 2019.
- Jeanny MARTIAL, épouse TRICHARD, le 20 mai 2019.
- Myriam MEZOUAR, épouse ANNIC, le 28 mai 2019.
- Aires AFONSO, le 30 mai 2019.
- André PEREZ, le 6 juin 2019.
- Gérard VAISSADE, le 10 juin 2019.
- Stéphane PARDO, le 14 juin 2019.
- Denise LALLET, veuve RICHARD, le 25 juin 2019.
- Claudine MIE, épouse ARGIVIER, le 27 juin 2019.

■ Association

L.A.C (lieux d'arts et de cultures)

Une nouvelle association a vu le jour fin 2018. L.A.C, pour lieux d'arts et de cultures, est un atelier de création qui a pour but de promouvoir des formes artistiques et culturelles sous différents aspects et dans différentes disciplines en lien avec les arts graphiques. L'association est ouverte à tous ceux qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche. Elle sera présente, dans un premier temps, au Forum des associations le samedi 7 septembre où elle présentera ses différents projets (sorties, visites mais aussi préparation d'une exposition avec certaines œuvres). Actuellement, les adhérents se retrouvent tous les samedis après-midi, en dehors des vacances scolaires, salle Anne-Frank.

Contacts et renseignements auprès de Christine : 06 72 51 80 50 ou Aubierge : 06 78 13 02 53.

Plaisirs créatifs

L'association, présidée par M^{me} Christy Guillot, organise une porte-ouverte pour présenter ses activités d'art graphique (peinture, aquarelle, etc.), le samedi 14 septembre de 9 heures à 18 heures, salle du clos Pasteur, à Pouilly-le-Fort. Lieu où se déroulent les ateliers encadrés par une animatrice tous les vendredis, de 20 h 30 à 22 h 30. L'atelier est fermé pendant les vacances scolaires.

Contact : Christy Guillot au 06 72 68 72 25.

■ Jeunesse

Formation PSC1

La structure information jeunesse proposait une formation de premiers secours (PSC1) le samedi 25 mai en partenariat avec l'association protection civile 77. Dix jeunes âgés de 17 à 30 ans ont ainsi été formés aux gestes de premiers secours. Bravo à Sarah, Clara, Lilou, Lison, Manon, Laurie, Rémy, Semih, Yohann et Yasmine. Merci au formateur Philippe Cardona. La prochaine action du SIJ sera une formation générale BAFA du samedi 19 au samedi 26 octobre 2019. Tarif : 260 €.

Renseignements au 01 64 41 89 37 ou sij@vert-saint-denis.fr



■ Vide-greniers

Dimanche 22 septembre, de 9 h à 18 h, en centre ville, autour de la rue Dionet avec la présence d'une fête foraine. Les inscriptions se feront en ligne à partir du 19 août, à l'aide du formulaire à remplir via le site internet de la ville : www.vert-saint-denis.fr, rubrique démarches et services, puis inscription au vide-greniers. Tarifs : 10,50€ les deux mètres linéaires (habitants de Vert-Saint-Denis et de Cesson) et 13€ pour les extérieurs. **Les règlements se font uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public.**



Prévention

Attention aux moustiques tigres !

Le moustique tigre est de retour ! Vecteur avéré de nombreuses maladies, notamment le virus Zika, la dengue ou le chikungunya, le moustique tigre est désormais durablement en Île-de-France. Il appartient à chacun de lutter contre sa prolifération. Quelques gestes simples permettent de limiter sa présence ainsi que celles des moustiques communs.

Rappel des bons gestes à adopter : la meilleure façon est de supprimer les lieux de ponte pour empêcher qu'il ne s'implante, c'est-à-dire toutes les eaux stagnantes. Il faut éliminer les endroits où l'eau peut stagner ; vider les récipients contenant de l'eau (arrosoirs, soucoupes), pensez à couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, piscines hors d'usage) et vérifier le bon écoulement des gouttières.



Civisme

Les barbecues, c'est dans votre jardin !

Pour des raisons de sécurité et de nuisances, l'utilisation de barbecues et/ou de tout autre dispositif de cuisson est interdite de jour comme de nuit sur les voies publiques ou privées ouvertes au public et espaces publics de la commune ainsi que sur leurs dépendances. L'arrêté municipal (n° 102-2015) s'applique également aux alentours de tous les équipements publics sociaux, éducatifs, sportifs, culturels et scolaires de la commune. Dans la forêt de Bréviande, les barbecues sont autorisés seulement dans les zones réservées ou identifiées à cet effet. Sous réserve du respect de la faune et de la flore. Tout abandon de débris ou dégradation de l'environnement sont strictement interdits et seront poursuivis.

Environnement

La gestion différenciée des espaces verts

Il n'est pas rare que les services techniques reçoivent des appels téléphoniques leur précisant que la tonte de la pelouse n'est faite qu'à moitié ou pas du tout. Mais ceci n'est pas un oubli. Et oui, la commune applique la gestion différenciée. Aussi, vous pouvez apercevoir parfois des zones de tonte différenciée, ou bien des plantations de vivaces indigènes. En gestion différenciée, on choisit des endroits où l'on favorise la biodiversité, en ne coupant l'herbe qu'une ou deux fois par an, en plantant des espèces adaptées aux conditions locales, plutôt que des espèces horticoles qui nécessitent plus d'eau et de soins. On fait appel aux connaissances plutôt qu'aux pesticides pour soigner les plantes. À l'échelle de la commune, ce mode de gestion permet de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de ne plus utiliser de produits chimiques. Plus en phase avec les aspirations actuelles, la commune fait le pari d'une gestion plus naturelle et respectueuse de l'environnement sans perte de qualité.

Environnement

Nos routes ne sont pas des poubelles !

L'agglomération, saisie par les maires et les habitants du problème récurrent de la propreté des routes nationales, a lancé, en juin, une campagne de sensibilisation en direction de l'État et des usagers de la route.

Chacun peut le constater et le déplorer, les grands axes et routes nationales aux entrées de l'agglomération sont sales et mal entretenus. Cette situation anormale révèle certaines carences en matière de nettoyage et de réfection de ces voies, qui dégradent l'image et la qualité de vie de Grand Paris Sud. Ces tronçons de route sont à la charge de l'État et il lui revient de réparer les chaussées, de retirer les déchets, de garantir la sécurité des usagers sur ces grands axes. Souvent, ce sont des comportements individuels qui sont à l'origine de la dégradation de ces routes, des débris qui les jonchent. Chacun peut agir, en responsabilité, pour préserver ces lieux de circulation en adoptant les bons gestes, en évitant de polluer l'espace public. Les comportements incivils peuvent d'ailleurs être lourdement sanctionnés.

Face à cette double problématique, Grand Paris Sud a décidé d'agir. Les élus, bien conscients de la problématique,



ont transmis un courrier aux services de l'État pour lui proposer de se substituer à eux et d'effectuer toutes les opérations de nettoyage et de rénovation nécessaires, en leur envoyant la facture. Pour que chacun se sente concerné par cette question, l'agglomération lance une grande campagne de communication. Par voie d'affichage, via les médias et les réseaux sociaux, elle appelle les usagers à soutenir sa démarche pour faire évoluer les comportements. Elle appelle les citoyens de Grand Paris Sud à relayer, partager, diffuser ses messages pour mettre l'État face à ses responsabilités.



COLLÈGE JEAN-VILAR

Course contre la faim

Le 17 mai, les élèves du collège Jean-Vilar ont relevé un challenge solidaire. En effet, chaque année, le collège organise une course caritative au profit de l'ONG Action contre la faim, dont la première édition en 2015 a connu un immense succès auprès des élèves. Plusieurs départs se sont étalés dans la journée pour les élèves de la 6^e à la 3^e. Les sommes récoltées sont reversées à l'ONG. Une belle initiative qui mobilise l'ensemble du personnel de l'établissement (pédagogique, intendance et administratifs).



JUDO CLUB

Rencontre amicale

Le Judo Club de Cesson/Vert-Saint-Denis organisait dimanche 2 juin au gymnase Sonia-Delaunay sa traditionnelle rencontre amicale. Malgré un long week-end et une grosse chaleur, ce sont près de 350 enfants nés de 2009 à 2013 qui se sont affrontés de 9 heures à 18 heures. Les clubs de Voisenon, Verneuil l'Étang, Rubelles, Dammarie-les-Lys, Évry, Chevry-Cossigny, Grisy-Suisne, Combs, Moissy, Savigny-le-Temple, avaient répondu présents à l'invitation lancée. Regroupé par poule de 4, chaque participant avait l'occasion de disputer plusieurs combats et chacun recevait une médaille. Comme tous les ans, la réussite de cette journée est due à la mobilisation et à l'énergie déployée par tous (jeunes et adultes). Félicitation à Éric Chauvin, le professeur du club, qui, une nouvelle fois, a su mettre en place une organisation particulièrement efficace, et fédérer les énergies. Un grand merci également aux partenaires du club, Campanile de Vert-Saint-Denis et DSM Plomberie pour leur soutien.

CONCOURS DE PÉTANQUE

Dimanche 8 septembre au complexe sportif Jean-Vilar (terrain stabilisé), ouvert à tous. Doublette formée. Inscriptions à partir de 13 h 30. Jet du bouchon à 14 h 15. 10 € par équipe – Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte. Buvette et restauration sur place. **Plus d'info à : petanque.cvsd@gmail.com**



ESCV FOOTBALL

Champion d'Île de France

Pour cette première historique, il aura fallu attendre le bout de la nuit pour connaître le vainqueur de l'édition 2019 de la Coupe de Paris Île-de-France/ Crédit Mutuel. L'équipe a affronté le club d'Alfortville dans un match très équilibré (0-0 à la fin du temps réglementaire). La libération est arrivée après la séance de tirs aux buts remportée 5-4. Après avoir sorti de la même manière Conflans, Vincennes et Palaiseau, la formation seine-et-marnaise remporte donc pour la première fois la Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF seniors.



SÉNART GYMNASTIQUE

L'équipe N5, médaillée de bronze aux championnats de France



Le club de Sénart Gym s'est rendu à St-Quentin-en-Yvelines le 26 mai. L'équipe en « Performance National 5 » s'est vaillamment distinguée en montant sur la 3^e marche du podium. Elyas Barbou, Camille Xicluna, Corentin Laurent, Baptiste Marszalek, Baptiste Couillaud et Chris Antsiou ont admirablement défendu les couleurs de Sénart. Face à des équipes brillantes, les six gymnastes se sont accrochés à leur rêve et ont réalisé l'exploit de remporter la médaille de bronze derrière Villeurbanne et Lannester, ces trois équipes se distançant de seulement quelques dixièmes de points. L'émotion était au rendez-vous, notamment pour leur entraîneur Mickaël Dalby, puisque le club monte sur le podium pour la première fois de son histoire à un tel niveau national. Lors de cette compétition, Elyas Barbou a encore une fois, montré son fort potentiel, en obtenant la meilleure note générale.



De gauche à droite : Camille Xicluna, Baptiste Couillaud, Elyas Barbou, Corentin Laurent, Baptiste Marszalek et Chris Antsiou..

TRAVAUX

Un nouvel équipement sportif de plein air

Derrière la Ferme des arts et l'espace jeunesse, le city-stade accueille depuis quelques années un terrain stabilisé pour la pratique du foot et du basket ainsi que des tables de ping-pong. Ce lieu va s'enrichir cet été, après quelques travaux de préparation, d'un espace pour le street workout. Le street workout est une discipline qui consiste à réaliser des figures athlétiques de force et d'agilité sur des agrès comme des barres fixes et des barres parallèles, ou directement au sol avec des poignées push up, mais en milieu urbain au lieu d'être enfermé dans une salle de sport. Ainsi sur 150 m², l'espace recevra un sol souple de 78 m² équipé d'un ensemble d'agrès fitness, et tout autour des bancs et un range-vélos. L'ouverture officielle est prévue sur place le samedi 31 août à 11 heures avec la présence d'une association spécialisée qui proposera une démonstration de cette discipline athlétique.



UNE VILLE QU'ON AIME ET QU'ON ANIME

Ce deuxième trimestre de l'année avec le retour des beaux jours est l'occasion pour chacun de profiter de week-ends festifs. Que ce soit en famille ou entre amis à Vert-Saint-Denis notre équipe municipale a proposé à tous nos concitoyens plusieurs rendez-vous marquants pour le plaisir des grands et des petits. Parmi ceux-ci, la fête de l'enfance qui a permis de mettre en lumière les projets menés par les équipes d'animations avec les enfants au sein des accueils de loisirs. Lors d'une soirée exceptionnelle les enfants ont pu présenter un spectacle mêlant musique et théâtre. Cette soirée fut un grand succès et nous tenons une fois de plus à remercier les animateurs et les enfants pour leur réalisation. Pour les jeunes de notre commune, la soirée du rendez-vous Urbain constitue une réelle attente. En effet, plusieurs de nos jeunes participent aux côtés des animateurs du service jeunesse au pilotage de ce festival de musique urbaine. Style de musique le plus écouté à l'heure actuelle, c'est un festival rassembleur même au delà des frontières de notre ville. Sur scène des artistes amateurs et locaux assure une programmation variée autour de la musique et de la danse. Notre équipe félicite les organisateurs de ce festival. Il y a peu la Fête de la musique et de la ville a permis une fois de plus de rassembler un grand nombre de Verdionysiens autour d'une soirée familiale très festive. Le thème de la sorcellerie a permis aux enfants comme aux adultes de profiter d'une mise en scène de la Ferme des arts particulièrement réussie. L'équipe d'animation de la ville a réalisé un travail superbe. La soirée a rassemblé une foule de concitoyens qui en ont pris pleins les yeux grâce au spectacle réalisé par les artificiers. Pour une commune de notre échelle toutes ces animations montrent que notre belle ville vie et s'anime. C'est une volonté forte de la majorité municipale de proposer des festivités ambitieuses, régulières et ouvertes à tous les citoyens.

Le groupe majoritaire Unis pour Vert-Saint-Denis

EN BRÈVES



Solidarités

Mon Copilote



Florence atteinte de fibromyalgie, se rend à son travail grâce à des accompagnatrices solidaires ! Les citoyens de Sénart s'investissent pour une mobilité pour tous en partageant leurs trajets avec des personnes à mobilité réduite. Florence est atteinte de fibromyalgie, elle marche avec des béquilles et pour se rendre à son travail à Auchan Boissénart, ce n'est pas si facile entre un taxi trop coûteux ou un trajet en bus avec des changements. Depuis novembre, elle utilise la plateforme Mon Copilote et partage son trajet avec des volontaires. Mounia, Lurdes et une autre Florence l'accompagnent tour à tour sur son trajet et tout le monde en ressort très content. Témoignage de Florence, pilote « Les trajets sont nettement moins long à deux ! Lors du trajet, ce sont aussi des amitiés qui se créent ! » Témoignage de Lurdes, copilote « Je fais souvent du covoiturage mais avec Mon Copilote c'est différent, on se sent utile, on aide les gens ! En plus je m'entends très bien avec Florence ». La plateforme de partage de trajets solidaires Mon Copilote a été lancée en octobre 2018 en partenariat avec Transdev dans le but de donner à une mobilité pour tous grâce au partage collaboratif. Pas de critères sur le type de handicap pour s'inscrire si ce n'est avoir un besoin en accompagnement qui ne nécessite pas l'aide d'un professionnel. Les personnes les plus demandeuses sont les personnes en situation de handicap moteur et les seniors. Les volontaires sont accompagnés tout au long de leurs parcours à travers des sensibilisations et formations pour être à l'aise pour réaliser des accompagnements et tout ça dans une atmosphère bienveillante et conviviale. Si vous aussi vous souhaitez faire partie de l'aventure et partager vos trajets ou votre temps libre pour accompagner une personne à mobilité réduite, inscrivez-vous sur mon-copilote.com !

Mon Copilote est une plateforme de mise en relation entre personnes à mobilité réduite et particuliers pour partager leurs trajets sur tous les moyens de transport. Ce système collaboratif a pour but de rendre la société plus inclusive en donnant accès à la mobilité à tous et en favorisant la rencontre. Plus d'informations sur le site : Mon-copilote.com, sur facebook : Mon Copilote ou par téléphone 07 67 01 80 55.

Des aides à la mobilité

Depuis plusieurs années, la commune met à disposition des personnes de plus de 65 ans une navette « courses » gratuite. Cette navette d'une capacité de 8 places se rend au centre commercial « Boisénart », le jeudi matin. Pour en profiter, rien de plus simple, il suffit de téléphoner au service solidarités : 01 64 10 59 25. Vous avez un rendez-vous médical ou une démarche administrative à faire, le CCAS peut vous aider. Vous avez plus de 65 ans ou vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier du transport solidaire. Afin que ce transport soit accessible à tous, le CCAS prend une partie à sa charge. Le prix de ce transport varie en fonction du lieu de rendez-vous et du temps d'attente.

Pour tout renseignements, n'hésitez pas à contacter le service CCAS au 01 64 10 59 25 ou (51 72).

L'ACCÈS À LA SANTÉ DOIT ÊTRE UNE PRIORITÉ À VERT-SAINT-DENIS

Vert-Saint-Denis compte de plus en plus d'habitants et de moins en moins de médecins. Prochainement, il sera très difficile de bénéficier d'un suivi médical via son médecin traitant dans notre commune. En tant qu'élus du groupe Ensemble pour Agir Autrement, nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation. À cet effet, nous vous invitons, Monsieur le Maire, à vous mobiliser comme l'ont fait vos collègues des villes voisines pour endiguer ce phénomène de désertification médicale. Monsieur Bareille, cette situation vous incombe, puisque vous n'avez pas répondu aux sollicitations des deux médecins du centre médical du Bois Vert, les obligeant ainsi à s'installer à Rubelles. La mobilisation des habitants du quartier de la Vallée de Bailly vous a contraint à procéder à des effets d'annonces inutiles... mais pour le moment aucune initiative concrète relative à cet équipement médical, pourtant placé en entrée de ville n'a vu le jour. Vous avez encouragé et « piloté » le projet du centre médical Dionet qui devait remplacer l'existant en y associant des logements sociaux. Ce projet s'enlise. Vous vous dédouane en expliquant que ce projet est privé, ce qui démontre un jeu de dupes que malheureusement, seuls les Verdionysiens paieront. À notre connaissance, vous auriez le projet d'acquérir le centre médical du Bois Vert pour 456 500 € et auriez sollicité un financement de 850 000 € pour travaux y afférant. Sachant que ces médecins vous ont contacté avant leur départ, il eut été plus judicieux d'envisager cette acquisition à ce moment là, pour éviter la fermeture du centre. Si nous déplorons un manque de communication au sein du conseil municipal, nous estimons sur ces questions de santé que le temps des groupes de travail stériles, des effets d'annonces, et des réunions publiques sont révolus. Nous aspirons à des actes concrets car il y a urgence...

Groupe municipal Ensemble pour Agir Autrement

GUILCHER Catherine – DIGOL-N'DOZANGUE Stéphane – GAUDOT Françoise – DUMOULIN Jérôme – LORION Éric

MON INTERVENTION INSISTANTE D'ACHAT PAR LA COMMUNE DU CENTRE MÉDICAL DU BOIS-VERT A PORTÉ SES FRUITS

Le Maire a créé un groupe de travail spécifique au Centre Médical du Bois-Vert de la Vallée de Bailly devenu quasi-inexistant. J'ai été le seul parmi les élus d'opposition à y participer, comme je suis le seul parmi eux à participer aux Commissions des Finances et d'Urbanisme ! Si je suis en profond désaccord avec les grandes lignes du Maire et de sa majorité, les finances avec l'excès injustifié des charges de fonctionnement, l'urbanisme galopant et destructeur de notre environnement, l'insuffisance des investissements, la sécurité, l'incapacité à traiter promptement et avec efficacité les dossiers, je suis aussi souvent bien seul dans l'opposition à m'exprimer et à justifier mes positions sur les principaux dossiers lors des séances du Conseil Municipal. Attaché à l'avenir de notre commune et à l'esprit de service public, j'étudie les dossiers en profondeur, étant ainsi en mesure d'exposer des remarques ou des propositions fondées et non politiciennes ou à l'emporte-pièces. Ainsi, lorsque le Maire a présenté le projet de rachat par un Pharmacien de tous les locaux du Centre de santé du Bois Vert suis-je intervenu pour faire part de mon opposition et suggérer l'achat par la commune de la partie médicale du centre. En effet, s'il est normal que des professionnels du secteur privé de la santé veuillent un retour financier aux efforts consentis lors d'études longues et difficiles, ces praticiens participent au service public de la santé. Or, le rôle des élus locaux est d'assurer le service du public et, dans le contexte actuel, l'expérience a démontré que la pérennité des centres médicaux était la mieux assurée là où les communes en étaient propriétaires. En cas de départ de praticiens, elles peuvent seuls assurer le maintien d'une structure et n'investissent pas par but mercantile. Ma vision l'a finalement emporté, je m'en réjouis pour les habitants. J'espère que cette solution, que j'ai constamment défendue, seul, pour le Centre Médical du centre-bourg finira aussi par l'emporter. La commune doit et peut faire cet effort financier qui sera plus que couvert à terme par les loyers perçus.

Didier EUDE / Vert-Saint-Denis CAP 2020 Ensemble

TEXTE NON PARVENU

LE SERVICE ENFANCE / JEUNESSE DANS VOS QUARTIERS

Animations

d'été



4 RDV
ÉTÉ 2019
DE 15H À 18H



10 JUILLET
ZAC DU BALORY
(PARKING ÉCOLE)

17 JUILLET
COULÉE VERTE
(AIRE DE JEUX)

21 AOÛT
PLATEAU SPORTIF
JEAN-ROSTAND

28 AOÛT
CITY-STADE
(FERME DES ARTS)

MULTISPORTS / TCHOUKBALL / GOLF...



RENSEIGNEMENTS

Service Jeunesse : 01 64 41 69 20
jeunesse@vert-saint-denis.fr



Juillet
Août

MEDIALUDO
Vert-Saint-Denis

LIRÉJOUÉ

Jeux - Lectures - Ateliers

Chaque mardi de 15h à 18h

09 juillet, 06 août : derrière la Ferme des arts

16 juillet et 13 août : Place des Aulnes (marché)

23 juillet et 20 août : Ecole Pasteur

30 juillet et 27 août : Vallée de Bailly

En cas de pluie ou canicule, nous vous donnons rendez-vous à la Médialudo
Entrée libre - renseignements 01 64 10 29 33 - Medialudo.vert-saint-denis.fr

sortir.grandparissud.fr



VOUS SOUHAITEZ SIGNALER
UN PROBLÈME RÉCURRENT
LIÉ À LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ?



CONTACTEZ LE PÔLE DE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE
DU COMMISSARIAT DE MOISSY-CRAMAYEL SÉNART

— CONFIDENTIALITÉ GARANTIE —

Téléphone : 07 84 15 12 51 (du lundi au vendredi entre 09h et 17h)
Mail : psq-moissy-cramayel@interieur.gouv.fr

Commissariat Subdivisionnaire
Place 19 Mars 1962
77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

Commissariat Central
892, avenue Jean Jaurès
77550 MOISSY-CRAMAYEL

Poste de Police
2 Boulevard Jean Jaurès
77170 BRIE-COMTE-ROBERT

ATTENTION : LES DEMANDES D'INTERVENTIONS URGENTES ET IMMÉDIATES
RELÈVENT EXCLUSIVEMENT D'UN APPEL AU 17 POLICE-SECOURS OU AU 112.



POLICE NATIONALE



VIDE GRENIERS

CENTRE-VILLE



DIMANCHE
22 SEPTEMBRE
de 9h à 18h

600 emplacements
Fête foraine
et restauration

Inscriptions et info sur www.vert-saint-denis.fr
Rubrique «démarches et services»
puis «inscription vide-greniers»

